



## CR Réunion DAM/OS 8 avril 2021

Présent-es FSU: JF Albert, P Bozec -Snetap-FSU, C Choltus, S Roussel

### Création d'une direction générale de la mer

Un rapport de présentation est en cours sous l'égide du DAM et du DPMA et sera présenté aux 4 ministres du pôle MTE-CT-M en juin 2021 en vue de la création de la direction générale de la mer fin 2021. Un travail concomitant est en cours sur la DGITM.

Transfert du DAFN (droit annuel francisation navire-fiscalisation de la plaisance)

Postes ouverts – Le guichet unique se trouvera à Saint-Malo. Sera opérationnel au 01/01/2022

### 1) Point covid LPM

*Quelques cas recensés et quelques classes fermées avant le récent confinement. A part les lycées de Cherbourg et La Rochelle qui ont dû fermer une semaine, l'activité a continué à peu près normalement et le protocole est bien respecté dans l'ensemble. La reprise des cours en présentiel pour tous aura lieu en principe le 3 mai.*

**Le Snetap-FSU a précisé que les élèves qui n'ont qu'un téléphone portable et pas d'ordinateur ont déjà épuisé leur forfait internet. Les collègues cherchent des alternatives, mais il ne faudrait pas que le télétravail s'éternise. Comme constaté la 1ère fois, cette situation creuse les écarts entre les moins favorisés et les autres.**

2) Ce qui préoccupe le plus le Snetap-FSU n'est pas tant la Covid que les questions sur les cursus :

**- Prérogatives bac pro :** Lors des 1ères réunions, il avait été envisagé des prérogatives de Capitaine 200 avec des notes minimales au bac CGEM, qu'en est-il ? Le bac CGEM réformé donnera-t-il le brevet de C200 ? Sous quelles conditions ? Nous avons de nombreuses questions des collègues, des parents et des élèves à ce sujet.

La question qui va se poser pour les terminales CGEM de l'an prochain, est que, du fait entre autres du retard pris lors du confinement, de nombreux élèves risquent de quitter le lycée sans diplôme au bout des 3 années. Même sans confinement, nous avons toujours des élèves capables d'obtenir un C200, mais au niveau trop faible pour le C500.

Le taux d'échec à l'examen risque d'être important en 2022

**Le Snetap-FSU demande de prévoir les modalités d'obtention du C200 pour nos élèves de bac CGEM. Nous ne pouvons accepter que de nombreux élèves quittent nos formations, après 3 ans, sans ce diplôme minimum.**

- **Examen du bac** : Des épreuves terminales en classe de terminale pour des cours de seconde et première exclusivement. Nous demandons un aménagement d'épreuves en CCF

Réponse de la DAM : Une note de GM1 du 2 avril adressée aux DIRM et LPM répondra à nos interrogations sur ces points. Elle nous l'envoie.

- Quelles avancées sur la réforme du bac Cultures marines ?

Réponse de la DAM : L'Agriculture vient de répondre à la DAM pour travailler sur le sujet, ce qui reporte la réforme. Compte tenu du temps nécessaire pour l'écriture d'un référentiel, il ne faut pas s'attendre à ce que le travail soit terminé pour septembre 2022.

- **Prérogatives des BTS ?**

Réponse de la DAM : Le DAM est demandeur de prérogatives pour les BTS. Pour le BTS MASEN, ce sera l'ETO dès septembre 2022. Pour le BTS PGEM, l'OCQP lui sera associé, mais cela prendra plus de temps car c'est plus compliqué à mettre en oeuvre. Et le BTS Mécatronique aura l'OCQM.

Par contre, d'après le DAM, on n'ouvrirait qu'un BTS Mécatronique pour une question de moyens. L'appel à candidature n'est pas encore ouvert, même si certains territoires mettent déjà une pression politique pour l'obtenir.

- La formation continue reste ouverte car ce sont les régions qui décident et s'occupent de la désinfection des locaux (sauf à Cherbourg où elle est effectuée par un prestataire privé).

- **Fermeture de la classe MAN de Saint-Malo :**

D'une part, du fait de la suppression du concours d'entrée en OCQM CM 8000 kW au profit de Parcoursup, on met fin à la promotion sociale des élèves bacheliers des bacs pros EMM et CGEM.

D'autre part, le Snetap-FSU demande le maintien d'une classe de mise à niveau pour les Bacs pros EMM et CGEM, que les notes obtenues dans cette classe servent à la plate forme Parcoursup et que le quota d'intégration soit de 10% minimum.

Réponse du DAM : Il considère que mieux vaut des classes de BTS débouchant sur des prérogatives que des classes MAN préparatoires à l'ENSM qui ne débouchent sur aucun diplôme. Une réunion sur ce sujet est prévue demain, 9 avril.

Les classes MAN PGEM et MASEN qui accueillent des élèves de bacs généraux seront cependant maintenues. La DAM comprend notre demande de passer de 12 à 24 en MAN PGEM, compte-tenu des 4 classes de bacs PGEM, car c'est important d'avoir une mixité de bacs au sein des BTS, mais elle n'a pas d'ETP disponible pour le faire.

Pour les autres points, compte tenu du peu de temps dont nous disposons du fait du départ du DAM appelé en réunion ministérielle, Mme Desbois nous demande d'envoyer nos questions à M. Singellos en la mettant en copie. (voir réponses en annexe)

Demande d'une réunion spécifique sur les LPM car de nombreux problèmes restent en suspens, dont les problèmes de gouvernance

Accepté par la DAM.

## **Point covid DCS**

Présentation d'un projet de note relative à la remontée en capacité opérationnelle du dispositif de contrôle et de surveillance à bord des unités de contrôle et surveillance.

A ce jour les unités effectuent des missions en mode dégradé du fait des effectifs inférieurs en raison de la Covid (mesure de prévention 1 personne par cabine) .

L'IRIS n'est pas en capacité d'effectuer un système de quart H 24. en raison de la mise à disposition de seulement 10 cabines.

La FSU rappelle qu'elle avait noté lors de la réunion DAM - OS du 13 mai 2020 que la Direction des Affaires Maritimes allait prendre de nouvelles décisions d'effectifs pour permettre aux patrouilleurs de faire des contrôles à 11 au lieu de 12 minimum et ceci en toute "sécurité". Puis la DAM avait expliqué que le minimum pour pouvoir faire des missions à la recherche de migrants était de 14 agents pour les

PAM. Or, à nouveau le PAM Thémis a effectué dernièrement une mission de sauvetage de 38 migrants à 11 agents forçant ainsi les agents à être en dessous du minimum de la décision d'effectif. La FSU attire à nouveau l'attention du DAM sur une baisse de l'effectif minimal de sécurité qui pourrait mettre en danger les agents embarqués ainsi que la sécurité du navire.

D'autre part, la DAM attend la décision de la cellule de crise interministérielle qui pourrait rendre la vaccination obligatoire pour les agents embarqués.

Les OS demandent que le CHSCTM soit consulté avant tout plan de reprise, que l'ensemble des agents DCS (sur les moyens embarqués et Ulam) soit prioritaire par rapport au calendrier vaccinal.

## **2) Point Transfert de l'ENSAM au Havre (Projet SUROIT)**

Sur 16 agents du site de Nantes(1/3 militaire, 2/3 civil), seuls 4 agents (2 personnels civils et 2 personnels militaires) partiront au Havre (occupation 1/2 étage dans les locaux de ENSM).

A ce jour, 3 agents civils sont déjà partis, 2 en retraite, 1 rupture conventionnelle, 2 autres agents ont fait acte de candidature.

Le calendrier de l'accompagnement RH (janvier 2022) est en p.j . Un arrêté de restructuration est en cours de publication.

La délocalisation de certaines formations sur les façades pourrait être envisagée (sous condition intervenants/participants)

## **3) Point déménagement de l'Unité des concours et examens maritimes (UCEM)**

5 agents, rattachés à l'IGEM, resteront sur Nantes et déménageront dans des locaux du CVRH en janvier ou février 2022. Les agents conserveront leur primes de centrale.

Les problèmes relationnels entre LPM et l'UCEM ont été cités, et la question du site dont les référentiels ne sont pas à jour a été posée.

*Réponse sur l'UCEM : L'UCEM sera à l'avenir rattachée directement au sous-directeur des Gens de Mer et la création d'un nouveau bureau à la DAM (GM2) est envisagée, car actuellement elle dépend de l'IGEM, qui ne peut être à la fois juge et partie.*

*La DAM a annoncé que le site de l'UCEM devrait bientôt être inclus dans celui de la DAM et la réorganisation devrait à terme résoudre certains problèmes.*

## **4) Point Prorogation des titres de formation et des certificats médicaux**

*Prorogation jusqu'au 1er septembre 2021, du fait des difficultés d'organisation liées à la pandémie. Un autre délai de prorogation sera peut-être envisagé.*

## **5) Questions diverses : restructuration DCS**

Suite à la question de la FSU sur l'organisation rapide avant les CT des DIRM d'une réunion spécifique sur la restructuration des moyens hauturiers du DCS, l'administration répond qu'elle va l'organiser dès que possible. Nous insistons pour que celle-ci ait lieu avant l'organisation des CT des DIRM (celui de la DIRM MEMN ayant eu lieu le matin même de cette réunion!!!).

## ANNEXE enseignement maritime

### Compléments d'info de GM1 et GM2, suite aux questions posées par écrit suite à la réunion :

- Aménagement de la présente année scolaire :

*Message adressé par la DAM aux LPM le 1er avril : le ministère de la mer a co-signé le décret n° 2021-161 du 15 février 2021 portant adaptation des durées des périodes de formation en milieu professionnel et des durées d'expérience ou d'activité professionnelle exigées pour l'obtention des diplômes professionnels du certificat d'aptitude professionnelle, du brevet d'études professionnelles, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet des métiers d'art et de la mention complémentaire pour la session 2021.*

*La DAM est en train de voir avec les ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture, mais aussi celui de l'Enseignement Supérieur (BTS), comment organiser ces échéances et par quoi les remplacer le cas échéant. Elle nous tiendra informés.*

ART 2

*Pour les candidats sous statut scolaire, si la durée de formation en milieu professionnel obligatoire pour présenter l'examen d'un diplôme professionnel, telle que prévue par le référentiel du diplôme, ne peut être effectuée par le candidat, elle est réduite comme suit, à :*

*- baccalauréat professionnel : **dix semaines pour le cursus en trois ans**, huit semaines pour le cursus en deux ans, cinq semaines pour le cursus en un an ;*

*- certificat d'aptitude professionnelle et brevet d'études professionnelles : **cinq semaines pour les cursus en deux ou trois ans**, trois semaines pour le cursus en un an ;*

*- Le Snetap-FSU a demandé que le DAM statue sur la poursuite d'études des élèves polyvalents car on entend de plus en plus qu'une poursuite n'est pas envisagée (comme à la création de ce bac), mais la plaquette d'information avec le schéma du cursus de la formation initiale démontrait le contraire. Que doit-on dire aux élèves de classes polyvalentes sur leur poursuite d'études ?*

*Réponse de la DAM : La création du bac pro polyvalent a été demandée pour des embarquements immédiats des diplômés. C'est d'ailleurs en partie sur cette base, au regard du bassin d'emploi, que les candidatures des établissements ont été réalisées, et les lauréats retenus. Néanmoins, il est clair que nous ne pouvons pas refuser à un bachelier de poursuivre ses études dans le supérieur. Par contre, venant d'un bac pro polyvalent, il devra sans doute devoir réaliser une mise à niveau en fonction du BTS souhaité. Par contre, la création d'un BTS polyvalent n'est pas envisagée.*



# MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer  
Direction des affaires maritimes**

## **Réunion intersyndicale DAM/OS du 8 avril 2021 - 14h30 – 17h30**

### **Ordre du jour :**

- COVID-19 : point sur l'activité dans les services
  - Lycées professionnels maritimes
  - PAM / DCS
- Transfert de l'ENSAM au Havre (Projet SUROIT)
- Déménagement de l'Unité des concours et examens maritimes (UCEM)
- Prorogation des titres de formation et des certificats médicaux
- Points divers

[La réunion se fera en visioconférence via la plate-forme Lifesize.](#)

[Les modalités de connexion seront communiquées par courriel la veille de la réunion.](#)

# Le transfert de l'ENSAM vers Le Havre "Projet SUROIT"



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Les chantiers du projet Suroit

## Chantiers RH :

- accompagnement RH et recrutement
- maintien des compétences
- transfert des fonctions support

## Chantiers logistique:

- transfert des infrastructures informatiques
- immobilier et aménagement
- déménagement

## Chantiers modernisation :

- maîtrise documentaire et qualité
- refonte de l'outil pédagogique et simulateur
- digitalisation et modernisation pédagogique



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Zoom : le maintien des compétences

Sur 16 agents de l'ENSAM, seuls 4 suivent de Nantes au Havre (l'un est déjà au Havre)

Les postes libérés sont pourvus progressivement au Havre

Maîtrise du risque:

- recrutement anticipé grâce à un plafond d'emploi temporairement renforcé
- évolution progressive des "portefeuilles"
- Saisine du chargé de mission ITPE, de la MIGT Paris Normandie et de l'IGAM pour trouver des profils adaptés

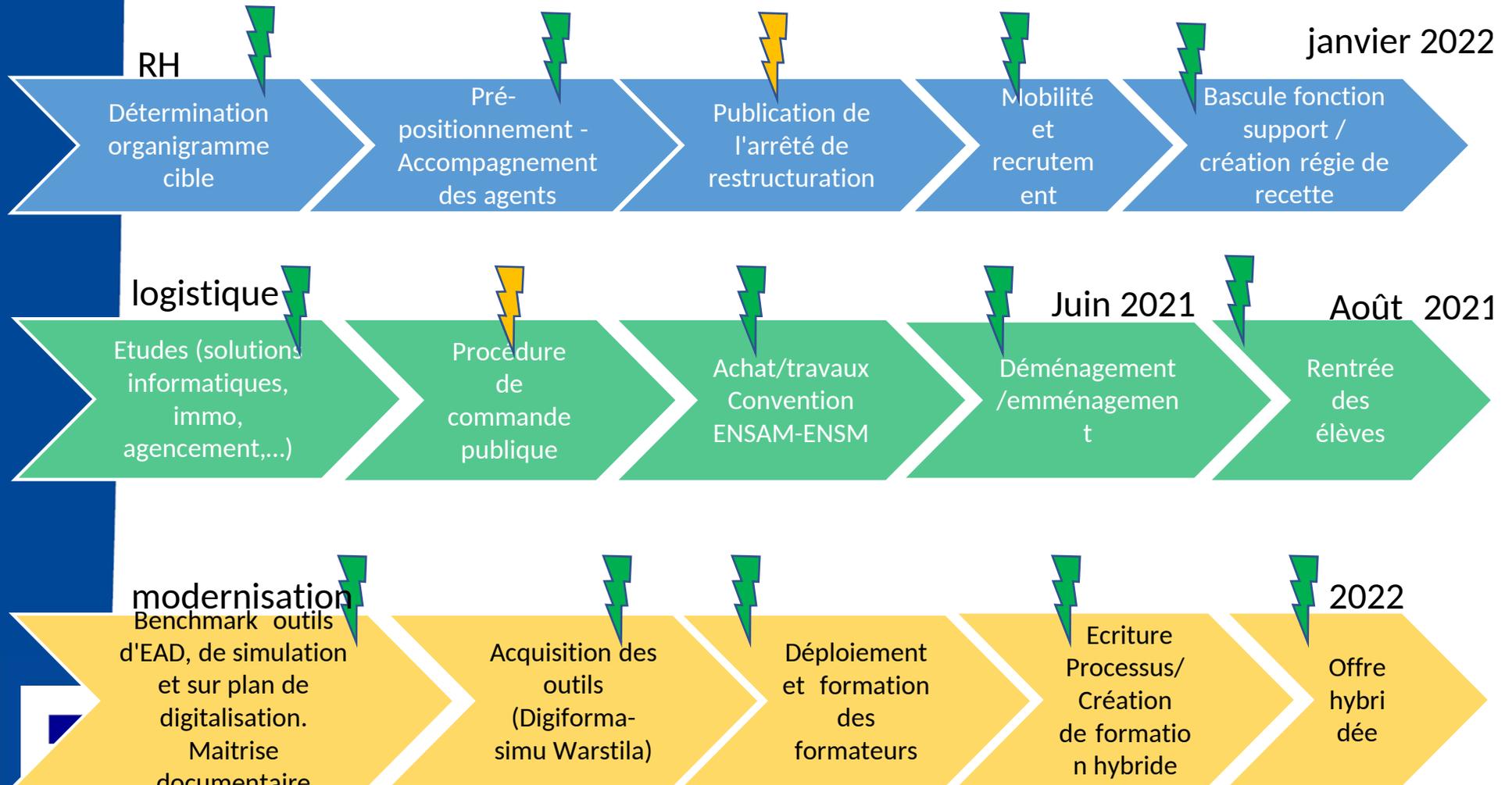
=> candidatures peu nombreuses



**MINISTÈRE  
DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Le calendrier prévisionnel



**DE LA MER**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*



## **NOTE relative à la remontée en capacité opérationnelle du dispositif de contrôle et de surveillance**

Les moyens du dispositif de contrôle et de sécurité ont repris l'activité le 11 mai dernier au sortir du premier confinement. Afin de limiter les risques de propagation du virus, un protocole sanitaire a été entériné en CHSCT ministériel et décliné dans les DIRM, DM et DDTM. S'agissant plus précisément des patrouilleurs des affaires maritimes, outre des mesures de prévention (dépistage avant embarquement, désinfection des locaux, port des EPI etc.), il a été préconisé de limiter les membres d'équipage à un agent par cabine et d'adapter les missions à cet effectif qui empêche une organisation du travail par quart.

La situation des deux patrouilleurs est différente ; Doté de 11 cabines, le Thémis parvient à instaurer un régime de quart permanent, en intégrant le commandant dans le tour des chefs de quart passerelle. Cette configuration dégradée lui permet ainsi de mener des activités à la mer sur un périmètre relativement étendu pendant une marée de 12 jours, avec escale médiane au port base. L'Iris en revanche ne compte que 10 cabines et ne peut mettre en œuvre une telle organisation. Ses missions sont donc assurées à la journée avec retour à un port ou un abri tous les soirs, avec un impact fortement négatif sur son activité et sur le moral des équipages.

Il est souhaitable d'envisager des hypothèses et modalités de retour à une capacité de navigation H24 (12 agents) à bord des deux patrouilleurs, voire de remontée de l'effectif à un niveau supérieur.

### **1. Un protocole qui a montré son efficacité**

Parmi les modalités qui ont accompagné la reprise des activités en 2020, la possibilité ouverte pour les marins d'utiliser des tests PCR a fait l'objet d'un arbitrage interministériel et a été étendue aux agents des PAM puis à ceux des autres unités hauturières du DCS. Dans ce cadre, les DIRM, en lien avec le médecin du travail compétent, ont défini une doctrine de dépistage adaptée pour les agents embarqués du DCS en cohérence avec le régime horaire choisi localement et la situation individuelle des agents.

Ce dépistage avant embarquement a montré son efficacité puisque des agents dépistés positifs ont pu immédiatement être isolés sans contaminer leurs collègues ni remettre en cause la capacité opérationnelle du navire.

Par ailleurs, les modalités mises en place pour les équipes de contrôle lors d'une inspection de navire limitent au strict minimum les interactions physiques avec les marins inspectés, eux-mêmes dépistés. Le retour à bord de l'équipe fait également l'objet de procédures de prévention strictes.

Ainsi, à ce jour, aucun cas de COVID n'a été signalé à bord d'un patrouilleur des affaires maritimes.

### **2. Pistes de réflexion en termes de remontée progressive du niveau opérationnel des patrouilleurs**

La DAM a saisi la DRH d'une demande de priorisation des agents du DCS hauturier dans la future offre de vaccination au profit des fonctionnaires du pôle ministériel. En parallèle, tout comme pour les tests en 2020, la DAM a sollicité, en interministériel, l'intégration de ces mêmes agents dans le public de marins professionnels pour lequel une priorité est envisagée.

Néanmoins, compte tenu de l'incertitude relative au calendrier de l'offre de vaccination, il est proposé dès à présent une réflexion en vue d'une remontée progressive en « capacité opérationnelle » des moyens hauturiers du DCS, lorsque l'actualité sanitaire le permettra.

Outre le maintien des mesures de prévention qui ont fait leur preuve et qui restent pertinentes, de nouvelles dispositions pourraient permettre, tout en la limitant au stricte nécessaire, l'occupation d'une ou plusieurs cabines par deux agents.

a. Les mesures complémentaires envisageables

Dans la perspective de l'embarquement, examiner les termes d'une pratique d'auto confinement.

A bord du navire, mettre en œuvre **de façon cumulative** les mesures suivantes :

- Rideau séparatif pour les couchages,
- Couchage tête bêche,
- Lors du couchage et du levé, occupation de l'espace commun par une seule personne à la fois,
- Désinfection après utilisation des locaux partagés (douches, sanitaires, etc.)
- Port du masque dans les zones de circulation et de cohabitation.
- Tenir compte du département de résidence familiale de chaque agent, selon le degré de circulation du virus (statut sanitaire du département), pour la définition des cohabitations dans les cabines doubles.

b. Une remontée en allure graduée ?

- Effectif de 12 agents pour permettre un service de quart à la mer H24 tout en effectuant la mission opérationnelle.
- Examen des possibilités de remonter progressivement à 15 agents.